

ARRÊTÉ N°2026 -DRJH-114

--

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A ANGELIQUE BOSQUET

Le Maire de la Ville d'Auxerre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L. 2212-1, L.2212-2, L. 2212-2-1, L. 2212-2-2, L. 2213-2, L. 2213-25 et L. 2122-19,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8, L.111-8-3, L.111-8-3-1, L.123-4, R.111-19-13, R.111-19-29, R.123-27, R.123-46, R.123-52 et R.123-49 ;

Considérant que le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables des services communaux,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de service public,

ARRÊTE

Article 1 - Délégation de signature est donnée pour signer les arrêtés suivants :

1. "les arrêtés relatifs aux autorisations d'ouverture de débit de boisson temporaire" ;

Aux agents dans l'ordre suivant :

1. Madame Angélique BOSQUET, Directrice de la stratégie et de l'aménagement du territoire,
2. Madame Mélie VIDAL, Directrice déléguée à l'urbanisme réglementaire, la stratégie foncière, la gestion de risques et de l'accessibilité,

Article 2 – Délégation de signature est donnée en matière foncière pour signer les actes suivants :

- « les attestations de conformité et de non recours en matière d'installation, de remplacement ou de modification d'enseigne ou de pré-enseigne »

- « les demandes de pièces complémentaires en matière d'enseignes, de pré-enseignes et dispositif publicitaire »

- « les mises en demeure pour défaut de déclaration des enseignes, pré-enseignes et dispositif publicitaire »

- « les relevés d'enseignes et de publicité pour validation »

Aux agents dans l'ordre suivant :

1. Angélique BOSQUET, Directrice de la stratégie et de l'aménagement du territoire,

2. Madame Mélie VIDAL, Directrice déléguée à l'urbanisme réglementaire, la stratégie foncière, la gestion de risques et de l'accessibilité,

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Madame Angélique BOSQUET
- Madame Mélie VIDAL
- La direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire.

Le Maire,

Mathieu DEBAIN